

SÉANCE DU 11 JANVIER 2023

AVIS N° 2023 / 4 / RN_2 / 4

MISE A 2 *2 VOIES DE LA RN 2 ENTRE LAON ET AVESNES-SUR-HELPE (02-59)

La Commission nationale du débat public,

- Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 ;
- vu la décision n°2021/80/RN_2/1 du 2 juin 2021 désignant Régis GUYOT et Jean Raymond WATTIEZ garants de la concertation préalable sur le projet de mise à 2*2 voies de la RN2 entre LAON et AVESNES-SUR-HELPE,
- vu le bilan des garants de la concertation préalable sur le projet de mise à 2*2 voies de la RN2 entre LAON et AVESNES-SUR-HELPE en date du 22 avril 2022,
- vu la décision du ministre délégué auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des Transports, du 08 novembre 2022 et le rapport de réponse du maître d'ouvrage au bilan des garants d'octobre 2022, publié le 21 décembre 2022,
- vu sa décision n°2023/3/RN_2/3 du 11 janvier 2022, prenant acte des réponses du maître d'ouvrage et désignant Régis GUYOT garant de l'information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique,

après en avoir délibéré et conformément aux enseignements de la concertation

CONSTATE QUE :

la concertation préalable a permis des évolutions du projet : il s'agit notamment de la décision de réaliser l'aménagement de l'itinéraire de manière différenciée pour mieux prendre en compte les spécificités du territoire, de la décision de contourner l'ensemble des communes et de mettre à l'étude l'option préférentielle d'un fuseau long à l'Est pour les contournements de FROIDMONT-COHARTILLE et de La CAPELLE.

le document publié par le maître d'ouvrage suite au bilan de la concertation préalable a pris en compte globalement, par des réponses argumentées, l'ensemble des questions, arguments et contributions du public, ainsi que les demandes et recommandations formulées par les garants.

RECOMMANDE QUE :

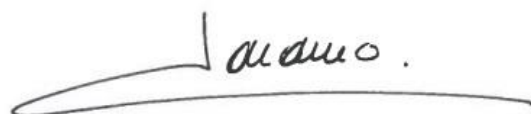
les modalités et le calendrier de l'étude de trafic, ainsi que la modélisation de celui-ci fassent l'objet d'une large information auprès du public dès l'ouverture de la concertation continue,

la situation des commerçant des centres bourgs soit spécifiquement prise en compte dans les études de contournement des bourgs,

davantage de précisions soient apportées sur le calendrier prévisionnel de l'ensemble des études techniques et de réalisation des aménagements,

des événements avec le public soient organisés pour traiter des enjeux liés aux mobilités alternatives et au stationnement des poids lourds.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jouanno.', is written over a long, horizontal, slightly wavy line that serves as a baseline for the signature.

Chantal JOUANNO